



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
17 octobre 2016
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

**Lettres identiques datées du 11 octobre 2016, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité
par les Représentants permanents de l'Arabie saoudite,
du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Koweït,
des Pays-Bas, du Qatar et du Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous écrire au nom des 62 États Membres suivants: Albanie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Tunisie, Turquie, Ukraine et Yémen, pour exprimer l'horreur et l'indignation que suscitent en nous la dangereuse escalade de violence dans la ville d'Alep qui continue d'être assiégée. Nous condamnons, comme l'a fait le Secrétaire général le 24 septembre 2016, l'escalade militaire effarante à Alep et demandons à la communauté internationale, par l'entremise du Conseil de sécurité, de s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes et d'user de moyens appropriés pour protéger le peuple syrien des exactions massives, épargner aux civils le fléau de la guerre et enrayer la violence injustifiée en Syrie.

Le lancement de l'offensive annoncée le 22 septembre 2016 par les autorités syriennes pour reprendre l'est d'Alep a suscité une recrudescence des attaques indiscriminées et des bombardements contre les civils et les infrastructures civiles,



ainsi qu'une escalade des frappes aériennes aveugles à l'aide d'armes incendiaires et de munitions de pointe, telles que les bombes anti-bunker. Les civils et les infrastructures dont ils dépendent pour leurs moyens d'existence sont pilonnés de manière savamment orchestrée. Comme l'a souligné le Secrétaire général, « ceux qui utilisent des armes de plus en plus destructrices savent exactement ce qu'ils font. Ils savent qu'ils commettent des crimes de guerre ».

La dernière flambée de violence dans l'est d'Alep a fait des centaines de victimes dont des secouristes, des femmes et plus d'une centaine d'enfants. Les établissements de santé, avec leur personnel médical et leurs patients, subissent des pilonnages répétés. Il convient de rappeler que les attaques délibérées contre les hôpitaux sont des crimes de guerre, le fait d'empêcher les civils d'avoir accès à des soins de santé essentiels constitue une violation du droit international humanitaire et il faut accorder aux missions médicales la protection spéciale dont elles bénéficient au regard du droit international communautaire. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires lors de son intervention au Conseil de sécurité le 29 septembre 2016, « la partie est d'Alep n'est pas au bord du gouffre; elle est plongée dans l'abîme impitoyable d'une catastrophe humanitaire sans précédent en Syrie ». Dans la partie ouest d'Alep également, des attaques ont été menées par des groupes armés non étatiques, qui ont fait des morts et des blessés parmi la population civile.

Nous exhortons toutes les parties au conflit à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire, à mettre un terme à tous les actes de violence dirigés contre des civils et à s'acquitter des responsabilités qui sont les leurs, comme énoncé dans les résolutions 2139 (2014), 2254 (2015), 2258 (2015), 2268 (2016) et 2286 (2016) du Conseil de sécurité. Nous demandons également au Conseil et à la communauté internationale d'user de moyens appropriés pour protéger les civils syriens des exactions massives et assurer un accès humanitaire immédiat, total, sans entrave, sûr et soutenu ainsi que la liberté de circulation à l'intérieur et à l'extérieur d'Alep et sur l'ensemble du territoire syrien, notamment dans toutes les zones assiégées et difficiles d'accès, d'établir la responsabilité des auteurs des crimes, y compris les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et de prendre les mesures nécessaires pour retourner à la cessation des hostilités en veillant à surveiller de près toute violation. La surveillance doit être transparente et qualitative et les violations sanctionnées.

Il n'existe pas de solution militaire au conflit syrien. Par conséquent, nous exhortons tous les acteurs en Syrie à s'engager de manière constructive dans un processus politique qui conduira à une transition politique fondée sur le Communiqué de Genève et les résolutions du Conseil de sécurité pertinentes.

Très souvent, face aux atrocités en Syrie, le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à forger un consensus et la communauté internationale ne s'est pas acquittée de sa responsabilité qui consiste à protéger les civils. Comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, le Conseil risque de « basculer du mauvais côté de l'Histoire », avec un aussi grand nombre de morts inutiles.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

Le Chargé d'affaires par intérim
Mission permanente du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Michael **Grant**

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Samantha **Power**

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) François **Delattre**

Le Représentant permanent du Koweït
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mansour Ayyad Sh. **Al-Otaibi**

Le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Karel J. G. **van Oosterom**

Le Représentant permanent du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Matthew **Rycroft**
